M. Lundrigan: Comme je le disais avant d'être interrompu de part et d'autre de la Chambre, le comité permanent de l'expansion économique régionale a recommandé à l'unanimité, très tôt en avril, faisant part à la Chambre de sa recommandation unanime le 14 du même mois, qu'il soit autorisé à se déplacer d'un endroit à un autre sur la côte est du Canada, pour remplir un engagement remontant à plus d'un an. Les dispositions nécessaires ont été prises. Maintenant, le leader du gouvernement à la Chambre nous dit que la question fera l'objet de discussions. L'opinion du comité est unanime là-dessus. Qu'en pense la Chambre? Le leader de la Chambre a donné à entendre que la motion ne sera pas mise en discussion avant deux semaines ou avant le milieu du mois prochain en raison des difficultés que posent les arrangements pour les déplacements du comité. Il n'en est rien, selon moi. J'estime que notre comité perd son temps en continuant à siéger à moins que nous ne puissions faire adopter son rapport. Je crois que le leader de la Chambre n'a pas le droit en tant que député d'empêcher la Chambre d'être saisie de cette question, et c'est exactement ce qu'il fait. Monsieur l'Orateur, cela confirme ce que d'autres députés...

M. l'Orateur: A' l'ordre, s'il vous plaît. Le point que soulève le député en ce moment a été soumis de temps à autre à l'examen de la présidence et des députés, et je suis certain que les remarques du député ont été notées. Je n'ai pas l'impression que cette question devrait faire l'objet d'un débat maintenant.

L'hon. M. Macdonald: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député a allégué que j'ai empêché la présentation de cette affaire. J'ai agi selon les renseignements que j'ai reçus du comité. J'avais compris que le comité avait décidé en tout état de cause de ne pas demander l'autorisation de voyager avant la mi-mai. Cette information est peut-être inexacte, mais je crois que j'ai agi d'après des renseignements sûrs. L'autre question qu'il ne faut pas oublier, c'est que si plus d'un comité s'absente de la Chambre il sera plus difficile de poursuivre les travaux ici.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. [Le très hon. M. Trudeau.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA STABILITÉ DES PRIX

LA FORMATION D'UN COMITÉ PARLEMEN-TAIRE MIXTE

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) propose:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, connu sous le nom de Comité parlementaire mixte de la stabilité des prix, soit nommé pour étudier les rapports de la Commission des prix et revenus et autres rapports ou communications connexes qui peuvent être renvoyés au comité, et autorisé, à l'occasion, à présenter un rapport de ses observations et opinions à ce sujet; à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers; à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité peut ordonner; et à déléguer à des sous-comités l'un ou l'autre de ses pouvoirs, sauf le pouvoir de présenter un rapport directement à la Chambre des communes;

Que 12 députés qui seront nommés à une date ultérieure agissent au nom de la Chambre comme membres dudit comité, dont sept forment quorum.

Que lorsqu'il n'y a pas quorum, les présidents dudit comité ou de ses sous-comités soient autorisés à procéder aux réunions aux fins de recevoir et faire imprimer les témoignages; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat priant cette Chambre de s'unir à la Chambre des communes aux fins mentionnées ci-dessus et pour choisir, si le Sénat le juge à propos, quelques sénateurs pour faire partie du comité mixte spécial proposé.

-Monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie d'une motion visant à établir un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui sera chargé de l'étude de la stabilité des prix. Les députés se souviennent que j'ai présenté, il y a un peu plus d'un an, une approche nouvelle visant à atteindre la stabilité des prix comme l'a proposé le Livre blanc sur les politiques relatives à la stabilité des prix. Les nouvelles dispositions exposées dans le Livre blanc avaient clairement pour objet de compléter et d'appuyer l'usage des instruments traditionnels de gestion fiscale et monétaire dont dispose le gouvernement. Elles n'ont pas été conçues pour remplacer ces instruments traditionnels. Dans le Livre blanc, on a proposé la création de deux nouveaux organismes dont le rôle serait de s'occuper continuellement du problème de la hausse des prix qui nous préoccupe tous. L'un de ces organismes, la Commission des prix et des revenus, a été créé en juin dernier par décret du conseil. Le 15 décembre dernier, j'ai donné à la Chambre avis de la motion dont nous serons saisis aujourd'hui, en vue de la création du second organisme nouveau, qui sera connu sous le nom de comité parlementaire mixte de la stabilité des prix. C'est sur cette motion que porte le débat aujourd'hui.